



Bulletin Officiel

N° 4447 Jeudi 26 Septembre 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

LE CMF A DECIDE DE SUSPENDRE LA COTATION DES ACTIONS DE LA SOCIETE GIF FILTER DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 ET REPENDRA LE 24 SEPTEMBRE 2013 2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

GIF FILTER 2

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP GENERAL DYNAMIQUE 3

FCP AL BARAKA 4

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TUNISAIR – AGO - 5

ELFOULADH - AGO - 6

ELFOULADH - AGE - 6

INFORMATIONS POST AGO

ADWYA - AGO - 7-10

STUSID BANK - AGO - 11-13

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

TUNISAIR 14-18

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL -2013-1 - 19-22

ATTIJARI LEASING - 2013-1 - 23-26

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE – GAT - 27

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AL KHOUTAF 28

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2013-1 » 29

PAIEMENT DES DIVIDENDES

AL-KHOUTAF 29

COURBE DES TAUX 30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 31-32

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2012

- MEUBLATEX

ANNEXE II

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « BEST LEASE »

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre la cotation des actions de la société GIF FILTER SA depuis la séance de bourse du lundi 23 septembre 2013 et ce, à l'effet de permettre au public de prendre connaissance du contenu du communiqué ci-dessous publié. La cotation en bourse des actions de la société GIF FILTER SA reprendra le mardi 24 septembre 2013.

2013 - AC - 18

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Générale Industrielle de Filtration
GIF FILTER SA**

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia.

La société GIF FILTER porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que ses actionnaires de référence (la société ARTIMO, la société Immodev et la société DALMAS) ont signé en date du 23 Septembre 2013 un Contrat de cession d'un bloc de contrôle de la société GIF FILTER au profit de la société Loukil Investment Group portant sur la totalité de leurs participations soit 6 707 748 actions représentant ainsi 65,32% du capital de GIF FILTER. Le montant global de cette transaction sera de 15,308 Millions de Dinars.

Ladite transaction sera concrétisée à travers un protocole d'accord, signé par les deux parties, indiquant les modalités légales, financières et pratiques.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 796

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP GENERAL DYNAMIQUE
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N°36-2012 du 13 septembre 2012

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP GENERAL DYNAMIQUE** aura lieu le **30 septembre 2013**.

FCP GENERAL DYNAMIQUE présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP GENERAL DYNAMIQUE
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement-FCP-
Type	: OPCVM de distribution
Catégorie	: FCP Mixte
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis
Montant initial	: 100.000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément du CMF N°36-2012 du 13 septembre 2012
Date de constitution	: 10 septembre 2013
Durée de vie	: 99 ans
Promoteurs	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI)– intermédiaire en bourse et ARAB TUNISIAN BANK
Gestionnaire	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI)– Intermédiaire en bourse 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis
Dépositaire	: ARAB TUNISIAN BANK, 9, rue Hédi Nourira, 1001 Tunis
Distributeur	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI)– Intermédiaire en bourse 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	: Quotidienne
Prix de souscription et de rachat	: Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (pas de droit d'entrée).

Le prix de rachat correspond à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat (droit de sortie) de :

- 1,5% si le rachat des parts a lieu dans un délai inférieur à un (1) an à compter de la date de souscription ;
- 1% si le rachat a lieu dans un délai compris entre une (1) et deux (2) années à compter de la date de souscription ;
- 0,5% si le rachat a lieu avant l'écoulement de trois (3) années à compter de la date de souscription.

Pour toute opération de rachat effectuée après trois (3) années de la date de souscription, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

Pour plus d'informations sur FCP GENERAL DYNAMIQUE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°13-0837 en date du 25 septembre 2013 sera mis à la disposition du public auprès de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse sise au 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis et de son réseau d'agences

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

**FCP AL BARAKA
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N°35-2012 du 13 septembre 2012**

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP AL BARAKA** aura lieu le **30 septembre 2013**.

FCP AL BARAKA présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP AL BARAKA
Forme juridique	Fonds Commun de Placement-FCP-
Type	: OPCVM de distribution
Catégorie	: FCP Mixte
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis
Montant initial	: 100.000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément du CMF N°35-2012 du 13 septembre 2012
Date de constitution	: 11 septembre 2013
Durée de vie	: 99 ans
Promoteurs	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI) – intermédiaire en bourse, ARAB TUNISIAN BANK et AL BARAKA BANK TUNISIA
Gestionnaire	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI) – Intermédiaire en bourse 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis
Dépositaire	: ARAB TUNISIAN BANK, 9, rue Hédi Nouira, 1001 Tunis
Distributeurs	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI) – Intermédiaire en bourse 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis et AL BARAKA BANK TUNISIA, 88 Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis.
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	: Quotidienne
Prix de souscription et de rachat	: Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (pas de droit d'entrée).

Le prix de rachat correspond à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat (droit de sortie) de :
-1,5% si le rachat des parts a lieu dans un délai inférieur à un (1) an à compter de la date de souscription ;
-1% si le rachat a lieu dans un délai compris entre une (1) et deux (2) années à compter de la date de souscription ;
-0,5% si le rachat a lieu avant l'écoulement de trois (3) années à compter de la date de souscription.

Pour toute opération de rachat effectuée après trois (3) années de la date de souscription, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

Pour plus d'informations sur FCP AL BARAKA, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°13-0838 en date du 25 septembre 2013 sera mis à la disposition du public auprès de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse sise au 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis et de son réseau d'agences, ainsi qu'auprès des guichets des agences de « AL BARAKA BANK TUNISIA ».

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La société tunisienne de l'air « TUNISAIR » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **lundi 30 septembre 2013 à 10h.00 à l'institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux berges du lac Tunis** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale pour l'année 2012
2. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2012
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2012
4. Quitus aux Administrateurs
5. Affectation des résultats au titre de l'année 2012
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs
7. Désignation des commissaires aux comptes pour les années 2013,2014 et 2015.
8. Nomination d'un représentant des petits actionnaires au conseil d'administration.

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du 16 septembre 2013, au siège social de la Compagnie, Avenue Mohamed Bouazizi TUNIS-CARTHAGE (Direction Centrale Financière au 2^{ème} étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14H à 17H).

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAODINAIRES

Société Tunisienne de Sidérurgie « ELFOULADH »
Siège social : Km3, Route de Tunis 7050 Menzel-Bourguiba

La Société Tunisienne de Sidérurgie « ELFOULADH » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le jeudi 26 septembre 2013 à 10h** à TUNIS GRAND HOTEL, Avenue Monastir Menzah 7 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture puis approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012 ;
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2012 ;
3. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2012 et quitus aux Administrateurs ;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
5. Ratification de la cooptation d'administrateurs et renouvellement de mandat des administrateurs;
6. Désignation d'un commissaire aux comptes ;

2013 - AS - 798

Société Tunisienne de Sidérurgie « ELFOULADH »
Siège social : Km3, Route de Tunis 7050 Menzel-Bourguiba

La Société Tunisienne de Sidérurgie « ELFOULADH » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra **le jeudi 26 septembre 2013 à 11h** à TUNIS GRAND HOTEL, Avenue Monastir Menzah 7 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation s'il y a lieu de la continuation de l'activité de l'Entreprise conformément à l'Article 388 du code des Sociétés Commerciales.

2013 - AS - 799

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE ADWYA

Route de la Marsa km14 BP 658 la Marsa 2070

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012, la Société Adwya publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2012, approuve le dit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2012, approuve ledit rapport ainsi que les états financiers de l'exercice 2012 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, relatif aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, et approuve ledit rapport et les conventions y mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2012 qui est de 5 150 060,177 DT. Ainsi, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide l'affectation du résultat de l'exercice 2012 comme suit :

- | | |
|--|-------------------------|
| ○ Bénéfice net | 5 150 060,177 DT |
| ○ Réserves légales | <u>(220 000,000) DT</u> |
| ○ Bénéfice distribuable | 4 930 060,177 DT |
| ○ Dividendes (150 Millimes par action) | <u>1 980 000,000 DT</u> |
| ○ Réserves ordinaires | 2 950 060,177 DT |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres du conseil la somme globale brute de trente cinq mille dinars (35 000 DT) à titre de jetons de présence, pour l'exercice 2012.

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du comité permanent d'audit la somme globale brute de vingt mille Dinars (20 000 DT brut) à titre de rémunération pour l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir constaté l'expiration du mandat du commissaire aux comptes, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer Mr Mourad Guellaty en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, approuve le programme 2013-2014 et autorise l'engagement des lignes de crédit à long et moyen terme de quatre millions de dinars pour financer les investissements prévus jusqu'au 31 Décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT

B I L A N

(montants exprimés en dinar tunisien)

Exercice clos au

<i>ACTIFS</i>	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	4	2 208 769	2 091 176
Moins: amortissements		(1 342 457)	(1 114 204)
		866 312	976 972
Immobilisations corporelles	4	36 235 799	34 262 568
Moins: amortissements & provisions		(24 604 181)	(22 956 744)
		11 631 617	11 305 824
Immobilisations financières	4	65 518	64 278
Moins: provisions		0	0
		65 518	64 278
Total des actifs immobilisés		12 563 447	12 347 074
Total des actifs non courants		12 563 447	12 347 074
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	5	26 192 539	19 930 325
Moins : provisions		(3 023 066)	(3 047 359)
		23 169 473	16 882 966
Clients et comptes rattachés	6	15 690 507	9 851 565
Moins: provisions		(417 007)	(411 316)
		15 273 500	9 440 249
Autres actifs courants	7	1 349 158	1 521 639
Moins: provisions		0	(7 000)
		1 349 158	1 514 639
Placements et autres actifs financiers	8	1 787 403	1 738 195
Liquidités et équivalents de liquidités	9	719 953	325 425
Total des actifs courants		42 299 487	29 901 474
Total des actifs		54 862 934	42 248 548

- Suite -

B I L A N

(montants exprimés en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Exercice clos au	
		31-déc-12	31-déc-11
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	10	13 200 000	11 000 000
Réserves	11	9 859 371	8 889 311
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		23 059 371	19 889 311
Résultat net de l'exercice		-	-
Total des capitaux propres avant affectation		23 059 371	19 889 311
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	12	2 198 250	2 592 629
Provisions	13	691 234	691 234
Total des passifs non courants		2 889 484	3 283 864
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	22 867 471	14 018 650
Autres passifs courants	15	5 408 476	2 205 613
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	638 130	2 851 110
Total des passifs courants		28 914 077	19 075 373
Total des passifs		31 803 562	22 359 237
Total des capitaux propres et des passifs		54 862 934	42 248 548

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres arrêté au 31 décembre 2012

(montants exprimés en dinar)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaire	Résultat de l'exercice	Subvention d'investiss.	Total des Capitaux propres avant affectation
Situation en fin de période	13 200 000	1 100 000	5 589 311	5 150 060	0	25 039 371
Affectation en réserves	0	220 000	2 950 060	(3 170 060)	0	0
Dividendes distribuées	0	0	0	(1 980 000)	0	(1 980 000)
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0
Résorption des subv.d'investissement	0	0	0	0	0	0
Situation en fin de période	13 200 000	1 320 000	8 539 371	0	0	23 059 371

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

STUSID BANK

Siège social : 32 rue Hédi Karray-1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012, la STUSID BANK publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

اللأئحة الأولى :

يشهد المساهمون المجتمعون أنّ هذه الجلسة العامة العادية تتعدّد - لاعتبارات استثنائية تتعلق خاصة بجاهزية القوائم المالية لسنة 2012 - في موعد متأخر عن التاريخ المحدّد في القانون الأساسي والقوانين الجاري بها العمل. ولكن بحكم أنّ هذا التاريخ لا يضرّ بمصالحهم فإنهم يبررون ذمّة أعضاء مجلس الإدارة ويقرون بشرعية هذا الاجتماع وبما يترتب عنه من القرارات.

وتمّت المصادقة على هذه اللأئحة بالإجماع.

اللأئحة الثانية :

إنّ الجمعية العامة العادية للمساهمين، بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة حول أنشطة "ستوسيد بنك" خلال السنة المالية 2012 وعلى القوائم المالية المختومة في 2012/12/31 والقوائم المالية المجمعة المختومة في 2012/12/31 وعلى تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية لستوسيد بنك والقوائم المالية المجمعة لمجموعة ستوسيد بنك، تصادق على تقرير مجلس الإدارة وعلى الاتفاقات الواردة بالتقرير الخاص لمراقبي الحسابات وعلى القوائم المالية لستوسيد بنك والقوائم المالية المجمعة لمجموعة ستوسيد بنك المتعلقة بالسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2012 كما وقع تقديمها من قبل مجلس الإدارة.

وتمّت المصادقة على هذه اللأئحة بالإجماع.

اللأئحة الثالثة :

تبرئ الجمعية العامة العادية للمساهمين ذمّة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تامًا و كاملا و بدون تحفظ أو شرط في خصوص ممارسة مهامهم في مجلس الإدارة وعن نتائج أعمالهم بالنسبة للسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2012.

وتمّت المصادقة على هذه اللأئحة بالإجماع.

اللأئحة الرابعة :

تقرّر الجمعية العامة العادية للمساهمين تخصيص النتيجة السلبية للسنة المالية 2012 و البالغة 12.506.195,089 دينار على النحو التالي :

النتيجة الصافية :	12.506.195,089 - دينار
+ أرباح مرحلة سابقا :	71 659,092 دينار
الرصيد الأول :	12.434.535,997 - دينار

- Suite -

دينار	1.221.141,556	: الاستهلاكات الموجلة
دينار	11.213.394,441	: الرصيد الثاني
دينار	11.213.394,441	: الخسائر المرحلة
دينار	0.000	: الرصيد الثالث

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بلإجماع.

اللائحة الخامسة :

طبقا للمادة 29 من النظام الأساسي لستوسيد بنك، تقرّر الجمعية العامة تحديد بدل الحضور، بالنسبة للسنة المالية 2012، بمبلغ 6.600 دينار صافي من الضرائب بالنسبة لكلّ عضو. وعملا بأحكام الفصل 12 من القانون عدد 96 لسنة 2005 تقرّر الجمعية العامة العادية للمساهمين منح مكافأة مساوية لأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق واللجنة التنفيذية للقرض ولجنة المخاطر ومقرري مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق واللجنة التنفيذية للقرض ولجنة المخاطر.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بلإجماع.

اللائحة السادسة :

طبقا لأحكام الفصل 25 من النظام الأساسي لستوسيد بنك، تصادق الجمعية العامة العادية على تعيين :

- السيد منذر الخميري عضوا في مجلس إدارة البنك، اعتبارا من 08 أفريل 2013 خلفا للسيد عبدالعزيز بلحاج،
- السيد عبداللطيف مشعال عضوا في مجلس إدارة البنك، اعتبارا من 04 جويلية 2013 خلفا للسيد عبدالوهاب ناشي،

وذلك لبقية عضوية السلف التي تنتهي عند انعقاد الجمعية العامة العادية للمساهمين التي ستعقد في حسابات السنة المالية 2012.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بلإجماع.

وقد عبر العضوان المعيّنان عن قبولهما لهذه المهام وأمضيا هذا المحضر تأكيدا لهذا القبول.

اللائحة السابعة :

طبقا لأحكام الفصل 40 من النظام الأساسي لستوسيد بنك، تصادق الجمعية العامة العادية على تعيين السيدة والسادة الآتي ذكرهم أعضاء في مجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات تنتهي عند انعقاد الجمعية العامة العادية التي ستعقد في حسابات السنة المالية 2015 :

- * أحمد فريد العولقي * أمال ربحان
- * عبداللطيف مشعال * عبدالعزيز بن محمد الشايع
- * عادل بن صالح الحوار * منذر الخميري
- * سمير ملوحيّة * حمد بن سليمان النجاشي
- * عبدالله بن محمد جليغم * أحمد السويبيقي

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بلإجماع.

اللائحة الثامنة :

بعد الاطلاع على تقرير الاختبار، توافق الجمعية العامة على عملية التفويت في 5 شقق بالحمامات حصل عليهم البنك خلال عملية معاوضة وتفويض إلى المدير العام كامل الصلاحيات لإنجاز هذه العملية على ألا يقلّ سعر البيع الجمليّ عن المبلغ الوارد بالاختبار أي 1.153.600 دينار وذلك بحساب 1.800 دينار في المعدل للمتر المربع الواحد.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بلإجماع.

اللائحة التاسعة :

تمددت الجمعية العامة العادية الترخيص في إصدار قرض أو قروض رقاعية من طرف البنك بمبلغ إجمالي لا يتعدى 50 مليون دينار، لسنة أخرى تنطلق من تاريخ انعقاد الجلسة العادية الحالية إلى تاريخ الجلسة العادية التي ستعقد في حسابات السنة المحاسبية القادمة. وتفوض الجمعية العامة العادية الصلاحيات لمجلس إدارة ستوسيد بنك لتحديد قيمة كل إصدار وآلياته وشروطه وذلك طبقا للفصل 331 من مجلة الشركات التجارية. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بلإجماع.

اللائحة العاشرة :

تفوض الجمعية العامة العادية كلّ النفوذ و الصلاحيات للمدير العام أو الشخص الذي يعينه، للقيام بجميع عمليات الإيداع و النشر التي يقتضيها القانون.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بلإجماع.

- Suite -

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

BILANS COMPARES A FIN DECEMBRE 2012 & 2011		
APRES AFFECTATION (En Dinars Tunisiens)		
ACTIFS	déc-12	déc-11
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	11 250 447,122	29 901 960,230
Créances sur les établissements bancaires	11 501 050,537	7 887 945,669
Créances sur la clientèle	504 076 201,249	496 502 795,540
Portefeuille commercial	60 248 177,147	21 257 372,517
Portefeuille d'investissement	48 439 685,794	47 799 699,469
Valeurs immobilisées	7 434 213,808	6 841 497,878
Autres actifs	41 764 448,516	46 388 634,637
TOTAL ACTIF	684 714 224,173	656 579 905,940
PASSIF		
Banque Centrale et CCP	130 385 583,333	81 163 333,333
Dépôts et Avoirs des Etab. Bancaires et Financiers	42 938 022,413	71 793 804,363
Dépôts de la clientèle	297 616 061,399	289 783 656,022
Emprunts et ressources spéciales	735 549,199	590 472,938
Autres passifs	42 312 872,835	30 048 222,855
Total passif	513 988 089,179	473 379 489,511
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	100 000 000,000	100 000 000,000
Réserves	83 160 670,991	83 128 757,337
Amortissements différés	-1 221 141,556	71 659,092
Résultats reportés	-11 213 394,441	
Résultat de l'exercice		
Total capitaux propres	170 726 134,994	183 200 416,429
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	684 714 224,173	656 579 905,940

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

	31/12/2011 APRES AFFECTATION	AFFECT 2012	31/12/2012 APRES AFFECTATION
CAPITAL	100 000 000,000		100 000 000,000
RESERVES LEGALES	14 320 344,319		14 320 344,319
RESERVES/ FONDS SOCIAL	2 389 892,504		2 389 892,504
INTERETTS/ FONDS SOCIAL ANNEE 2012			31 913,654
RESERVES A REGIME SPECIAL/ PLUS-VALUE	12 634 991,889		12 634 991,889
RESERVES A REGIME SPECIAL	15 083 528,625		15 083 528,625
AUTRES RESERVES	38 700 000,000		38 700 000,000
RESERVES/ RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0,000		0,000
AMORTISSEMENTS DIFFERES	0,000	-1 221 141,556	-1 221 141,556
RESULTATS REPORTES	71 659,092	-11 285 053,533	-11 213 394,441
T O T A L	183 200 416,429	-12 506 195,089	170 726 134,994
DIVIDENDES		0,000	

AVIS DES SOCIETES

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -**

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair – publie ci-dessous les informations complémentaires aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 et publiés au bulletin du CMF n° 4441 du 18 septembre 2013.

1) Note sur les parties liées :

- Certains membres du personnel de « TUNISAIR-S.A » sont mis à la disposition des sociétés filiales « TUNISAIR TECHNICS », « TUNISAIR HANDLING », et « TUNISAIR EXPRESS ». Les montants facturés et comptabilisés par «TUNISAIR-S.A » au titre de ces mises à disposition s'élèvent respectivement à 35 821 KDT, 18 339 KDT, et 244 KDT.
- « TUNISAIR TECHNICS » a facturé à « TUNISAIR-S.A » ses prestations relatives à l'assistance technique au titre de l'exercice 2012 pour un montant totalisant 104 790 KDT.
- «TUNISAIR HANDLING » a facturé à « TUNISAIR-S.A » ses prestations d'assistance au sol des passagers, des avions et du fret au titre de l'exercice 2012 pour un montant totalisant 18 695 KDT. Ces facturations ont été établies conformément à la convention commerciale conclue en Juin 2005 pour une durée indéterminée à compter du 1er Avril 2005 et des avenants signés au cours de l'exercice 2008.
- Certains membres du personnel de « TUNISAIR EXPRESS » sont mis à la disposition de « TUNISAIR SA ». Les montants facturés et comptabilisés à ce titre s'élèvent à 207 KDT au cours de l'exercice 2012.
- Selon la convention d'assistance commerciale conclue entre la société « TUNISAIR EXPRESS » et la société « TUNISAIR S.A », les montants facturés par « TUNISAIR EXPRESS » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 18 635 KDT alors que ceux facturés par « TUNISAIR-S.A » totalisent 8 673 KDT.
- « TUNISAIR-S.A » a signé en 2005 une convention de prestation de formation avec la société « ATCT ». Le total des prestations de formation facturées en 2012 par l'ATCT s'élève à 1 918 KDT.
- La société « AISA » a facturé à « TUNISAIR SA » ses prestations d'assistance informatique et de télécommunication au titre de l'exercice 2012 pour un montant totalisant 13 604 KDT.
- La Société « SCI ESSAFA » à facturé des loyers pour 1 585 KDT conformément aux baux commerciaux signés avec « TUNISAIR SA ».
- « TUNISIE CATERING » a facturé à la société « TUNISAIR SA » au cours de l'exercice 2012, son assistance « Catering » pour un montant de 19 596 KDT.
- Les dividendes encaissés ou à encaisser par « TUNISAIR-S.A » et comptabilisés au titre de l'affectation des résultats de ses filiales totalisent 6 391 KDT et se détaillent Comme suit :

Filiales Filiale	Montant en KDT En (KDT)
ESSAFA	752
AMADEUS	5639
Total des dividendes	6 391

2) Note sur les immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	2012	2011
Logiciels	4 154	4 154
Fonds commercial	101	101
Droit au bail	32	32
Total brut	4 287	4 287
Amortissements	< 4 153 >	< 4 128 >
Total net	134	159

- Suite -

3) Note sur les immobilisations corporelles inutilisées et prêtes à être cédées :

Les avions prêts à être cédés sont : un Air bus 340-500, un Boeing 737-700 et un ATR 42.

Les Valeurs Comptables de l'avion A340 AU 31/12/2012 EN mDT :

A340	V Acquisition	Amort 31/12/2012	VCN 31/12/2012
Partie Durable Avion	142 602	24 613	117 988
Plein Potentiel Grande Visite	6 572	2 042	4 530
Plein Potentiel moteur	26 286	0	26 286
TOTAL AVION	175 459	26 656	148 804
AMENAGEMENT	74 840	6 828	68 012
Total	250 299	33 482	216 816

Les Valeurs Comptables de l'avion B 737-700 AU 31/12/2012 en mDT :

B737-700 BBJ	V Acquisition	Amort 31/12/2012	VCN 31/12/2012
Partie Durable Avion	44 041	35 346	8 695
Plein Potentiel Grande Visite	1 398	1 180	219
Plein Potentiel moteur	4 664	188	4 476
TOTAL AVION	50 103	36 714	13 389
Modification Avion	4 240	2 312	1 927
Total	54 343	39 026	15 317

Les Valeurs Comptables de l'ATR 42 AU 31/12/2012 (en mDT) :

ATR 42	Val. Acquisition	Amort. 31/12/2012	VCN 31/12/2012
Partie Durable Avion	2 868	714	2 136
Plein Potentiel Grande Visite	469	270	199
Plein Potentiel moteur	386	386	0
Total	3 723	1 388	2 335

4) Note sur les immobilisations acquises en leasing :

Les paiements minimaux futurs au titre de la location au 31/12/2012 se présentent comme suit :

- Paiement min à – d'un an = 12MDT
- Paiement min à + d'un an et – de 5 ans = 39MDT
- Paiement min à + de 5 an = 57MDT

5) Note sur les placements:

Voir annexe 1 ci-dessous

6) Note sur le stock :

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

Le solde de ce compte se détaille comme suit (en mDT):

	2012	2011
Stock consommable catering	2 860	2 786
Stock habillement	475	445
Autres stocks consommables	361	366
Provisions	-71	-62
Total net	3 626	3 535

7) **Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation figurent au niveau de la rubrique charges financières nettes au lieu de la rubrique dotations aux amortissements et aux provisions :**

Par souci de refléter une image fidèle des résultats d'exploitation de la société les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation ont été maintenues au niveau de la rubrique charges financières.

Il convient, en effet, de rappeler que l'activité principale de TUNISAIR est le transport de passagers et de fret. Les placements financiers sont considérés en conséquence, comme une activité secondaire hors exploitation. C'est la raison pour laquelle la société Tunisair a qualifié toutes incidences liées à ces éléments financiers en tant que charges ou produits financiers et non en tant qu'éléments rattaché à son exploitation.

- Suite -

ANNEXE I - TITRES DE PARTICIPATION AU 31/12/2012 (En TND)

	Raison sociale	1.1.1.1 NOMBRE D'ACTIIONS	1.1.2 Valeur nominale DE L'ACTION	Coût d'acquisition par action	Participation en nominal	Valeur historique	Pourcentage de participation	Capital social
1	TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 800	24 095 840	100%	24 095 800
2	TUNISAIR TECHNICS	822 810 <u>G 3 200</u> 826 010	100	10 0 CMP =99,613	82 601 000	82 281 000	100%	82 601 000
3	TUNISAIR EXPRESS	40 000 38 460 38 000 19 000 60 909 910 <u>125 394</u> 322 673	55	120 55 55 55 55 55 55 CMP = 63,058	17 747 015	4 800 000 2 115 300 2 090 000 1 045 000 3 349 995 50 050 <u>6 896 670</u> 20 347 015	88,73%	20 000 035
4	AMADEUS TUNISIE	3 500	120	100	420 000	350 000	70%	600 000
5	TUNISIE CATERING	54 000	100	100	5 400 000	5 400 000	45%	12 000 000
6	ATCT	32 300 <u>27 200</u> 59 500	100	100	5 950 000	5 950 000	34%	17 500 000
7	AVIATION IT SERVICES AFRICA AISA	18 000 250 <u>G7 250</u> <u>G10 500</u> 36 000	10	0 10 0 0 CMP= 0,069	360 000	5 000	100%	360 000
8	TUNISAVIA	7 500 65 977 <u>G 253 667</u> 327 144	10	10 10 0 CMP= 2,246	3 271 440	734 770	15,35%	21 318 000
9	STUSID BANK	1 250	100	100	125 000	125 000	0,125%	100 000 000
10	COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION (C.T.N.)	5 345 <u>G 20 522</u> 25 867	10	10 0 CMP = 2,066	258 670	53 450	0,21%	126 000 000

- Suite -

11	SOCIETE DES SERVICES NATIONAUX ET DES RESIDENCES (EX-MONTAZEH GAMMARTH)	2 900	5	5	14 500	14 500	0,075%	19 291 180
12	CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES AERONAUTIQUES (C.E.R.A.)	100	10	10	1 000	1 000	6,25%	16 000
13	TUNISIE TRADE NET	1 000	100	100	100 000	100 000	5%	2 000 000
14	FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS	450	32	50	14 400	22 500	0,22%	6 400 000
15	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD	8 571 1 000 <u>G 7 571</u> 17 142	10	10 10 0 CMP = 5,583	171 420	95 710	0,33%	35 179 350
16	SOCIETE EL FOULADH	3 000 <u>G15</u> <u>000</u> 18 000	5	5 0 CMP = 0,833	90 000	15 000	0,17%	53 339 520
17	SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	6,05%	779 300
18	SAGEP	60	10	10	600	600	0,071%	840 000
19	SOCIETE D'ÉTUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE HAMMAMET	4 000 <u>G 400</u> 4 400	10	10 0 CMP = 9,091	44 000	40 000	0,55%	7 920 000
20	SOCIETE GAMMARTH EN LIQUIDATION	200	10	10	2 000	2 000	0,27%	745 000
21	PROTUNISIA	400	10	10	4 000	4 000		-
22	SOCIETE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE TABARKA	400	25	25	10 000	10 000		-
23	TUNISIA CONVENTION BUREAU & SERVICES EN LIQUIDATION	50	100	100	5 000	5 000	3,33%	150 000

- Suite -

		Raison sociale	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Coût d'acquisition par action	Participation en nominal	Valeur historique en TND	Pourcentage de participation	Capital social
€	1	S.C.I ESSAFA	999	4 321	4 321	4 316 679	7 264 285	99,9%	4 321 000
	2	SITA	9	5		45		0,13%	36 520
MRO	3	MAURITANIA AIRWAYS	275 400	5 000	5 000	1 377 000 000	6 565 519	51%	2 700 000 000

- Baisse du nombre d'actions détenues par Tunisair dans le capital de SITA de 41 à 9.

Par ailleurs nous avons encaissés des dividendes Amadeus Tunisie pour 4 032 382 dinars relatifs à l'exercice 2010.

Jetons de présence

Société	Montant brut	date d'encaissement
CERA	150 (2009)	4 janvier 2012
SNR	2 400 (2010)	19 janvier 2012
Amadeus Tunisie	4 000	09 octobre 2010
Tunisair Handling	5 000	09 octobre 2010
TUNISAVIA	2 500	28-12-2012
TTN	900	720 le 22-11-2012 et 180 le 11-12-2012
Total		

Dividendes

Société	Montant	date d'encaissement
FIT	4 320	05-10-2012
TUNISAVIA	138 112,966	28-12-2012
Amadeus Tunisie	4 426 081.1 (2011)	19-10 et 05-11 2012
Total		

Par ailleurs nous avons encaissé 1 185,540 dinars suite à la clôture de la liquidation de la société des magasins sous douanes « MASDO » bien que cette participation ne figure plus dans l'actif de la compagnie.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2013-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL réunie le 21 mai 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 100 millions de dinars et ce avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars aux conditions ci-après :

- Catégorie A : 5 ans à taux fixe 7% brut l'an, ou/et variable à TMM+1,50% brut l'an ;
- Catégorie B : 7 ans avec 2 années de grâce à taux fixe 7,25% brut l'an.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire «CIL 2013-1» est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «CIL 2013-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **06 décembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26 décembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27 septembre 2013** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing a prévu pour l'année 2013 des mises en force qui s'élèvent à 190 MDT. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 40 MDT par deux emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 37MDT par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2013-1»
- ❖ **Nature des titres :** Titres de créance.
- ❖ **Forme des obligations:** Les obligations seront nominatives.
- ❖ **Catégorie des titres :** Ordinaire
- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Modalité et délai de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (CGI).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **06 décembre 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06 décembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, est fixée au **06 décembre 2013**, soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,00% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

Catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Intérêts : Les intérêts sont payés à terme échu le 06 décembre La dernière échéance est prévue pour le 06 décembre 2018 pour la catégorie A et le 06 décembre 2020 pour la catégorie B.

- Suite -

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 4 200 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+1,50%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 523 000 dinars (en considérant un taux nominal de 5,8717%, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de septembre 2012 au mois d'août 2013, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 7 250 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,25%.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06 décembre 2018** pour la catégorie A et le **06 décembre 2020** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **06 décembre** de chaque année. Le premier paiement des intérêts aura lieu le **06 décembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06 décembre 2014** pour la catégorie A et **06 décembre 2016** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7% l'an pour la catégorie A et 7,25% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'août 2013 qui est égale à 4,3717%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,8717%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,50% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour la Catégorie A et 7 ans pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour la Catégorie A et de 5 ans pour la Catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- La duration de la Catégorie A est de 2,7508 années ;
- La duration de la Catégorie B est de 4,3170 années.

- Suite -

Notation de la société : Le 13 février 2013, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le 02 août 2012, 'BBB-(tun)' et sa note à court terme 'F3 (tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB- (tun) à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date 02 septembre 2013.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2013/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Cotation en bourse : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2013/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2013/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13-836** en date du **12 septembre 2013**, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-007** en date du **28 août 2013** et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tr et auprès de la CGI, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Attijari Leasing réunie le 27 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars et a donné le pouvoir au Directeur Général pour ajuster les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire comme suit :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2013-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,10%

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,00%

Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,10%

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Catégorie C d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

7,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,00% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,10% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,30%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,40%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,10%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et B et de 5 ans pour la Catégorie C pour l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2013-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,751 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,329 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 novembre 2013**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2018**.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année jusqu'à la septième année d'un montant annuel de 20 dinars. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 novembre** de chaque année. Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **22 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22 Novembre 2014** pour les catégories A et B et **22 Novembre 2016** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16 septembre 2013** auprès d'Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Attijari Leasing, soient :

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 07 août 2013, la note « BB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0835** en date du **30 août 2013**, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-008** en date du **30 août 2013**, des indicateurs d'activité d'Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires d'Attijari Leasing arrêtés au 30 juin 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 d'Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

Groupe des Assurances de Tunisie « GAT »

Société Anonyme au Capital de 35.000.000 dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

R.C. n° B1154341997 - M.F. n° 0000673N

Tél. : 71 843 900 - Fax : 71 783 607

Le Groupe Des Assurances de Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'augmentation de son capital social de 10 000 000 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **18 mars 2013** et ouverte à la souscription le **18 mars 2013**, a été réalisée par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles au prix de 20 dinars l'action, soit 10 dinars de prime d'émission et 10 dinars de nominal, souscrites en numéraire à raison de (2) actions nouvelles pour (7) anciennes. La libération des actions souscrites a été faite au quart du nominal et la totalité de la prime d'émission.

Le capital social du Groupe Des Assurances de Tunisie est ainsi porté à 45 000 000 dinars divisé en 4 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « AL-KHOUTAF »

Siège Social : Route De Gabés km 1.5 -3003 SFAX (Tunisie)-

La Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « AL-KHOUTAF » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15 juin 2013** a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **765 765** dinars pour le porter de **7 657 650** dinars à **8 423 415** dinars et ce par incorporation de :

- ❖ **667 913,100** dinars à prélever sur le poste « Compte Spécial d'Investissement » après affectation des résultats de 2012 ;
- ❖ **97 851,900** dinars à prélever sur les réserves légales.

Cette augmentation est réalisée par l'émission de 153 153 actions nouvelles gratuites de nominal 5 dinars chacune, à attribuer aux détenteurs des 1 531 530 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes.

Les anciens actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **30 septembre 2013**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 153 153 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1 janvier 2013**.

Cotation en bourse :

- Les actions anciennes de la société « AL-KHOUTAF » seront négociables en bourse, sur le marché hors cote selon les règles de fonctionnement de la bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **30 septembre 2013**.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse, sur le marché hors cote selon les règles de fonctionnement de la bourse à partir du **30 septembre 2013** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **30 septembre 2013**.

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2013-1 »**

La Société TUNISIE LEASING porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'Emprunt Obligataire «**TUNISIE LEASING 2013-1**» de 20 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 DT, ouvertes au public le **27 août 2013**, ont été clôturées le **16 Septembre 2013** pour un montant de 30 000 000 DT.

2013 - AS - 794

PAIEMENT DES DIVIDENDES

**Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage
« AL-KHOUTAF »**

Société anonyme au capital de 7.657.650 Dinars

Siège Social : Route De Gabés km 1.5 -3003 SFAX (Tunisie)-

Registre de commerce n°184391996

La Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « **AL-KHOUTAF** » porte à la connaissance de ses actionnaires et de l'ensemble du public que l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 Juin 2013 a fixé le montant net du dividende par action à 500 millimes et que ces dividendes seront mis en paiement à partir du 30 septembre 2013 auprès de la société « **AL-KHOUTAF** ».

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Tahar AFFES

2013 - AS - 791

AVIS

COURBE DES TAUX DU 26 SEPTEMBRE 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,816%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,818%	1 000,457
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,819%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,824%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,832%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,840%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,843%	1 013,597
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,848%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,854%	1 025,176
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,858%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,862%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014	4,865%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,955%	1 026,104
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,123%	997,624
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,226%	1 000,086
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,372%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		994,922
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,560%	1 039,238
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,877%	983,759
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,917%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,980%	977,651
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,214%		962,791
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,304%	1 037,936
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,314%		952,126

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	146,766	146,778		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,918	12,919		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,330	1,331		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	36,036	36,038		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,929	48,933		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	154,818	154,525		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	543,053	542,168		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	118,774	118,192		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	122,433	122,389		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,236	116,159		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,358	111,270		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	86,745	86,582		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	122,978	122,425		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	93,838	93,698		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,556	106,518		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 342,307	1 340,618		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 260,984	2 245,487		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	102,199	101,187		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	101,934	101,248		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,531	122,101		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 199,786	1 195,945		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	124,844	124,942		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,310	15,344		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 884,105	5 884,220		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 042,744	5 044,334		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,153	2,139		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,876	1,869		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,081	1,074		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	107,026	107,037
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	103,285	103,294
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	104,582	104,593
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	101,558	101,568
33	TUNIS O-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	102,400	102,412
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	105,891	105,900
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	102,953	102,965
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	102,490	102,500
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	103,071	103,082
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	104,475	104,485
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	100,859	100,868
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	103,058	103,069
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	103,013	103,024
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	105,781	105,792
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	104,541	104,553
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	102,304	102,312
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,570	101,580
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,602	103,613
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	101,462	101,473
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	102,561	102,570
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	103,456	103,465
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	101,433	101,444
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,690	102,700
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,782	103,791
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	101,260	101,270

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,410	10,411
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,978	101,987
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	102,527	102,537
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	100,148	100,215
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	65,446	65,351
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	146,701	146,341
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 458,903	1 455,664
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	107,769	107,692
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	105,966	105,889
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	83,611	83,871
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,619	16,618
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	261,788	260,987
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	34,959	34,723
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 282,200	2 278,392
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,267	75,362
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,372	56,379
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	99,390	99,246
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	109,505	109,329
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	98,321	98,115
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,224	11,237
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,778	11,765
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,547	14,574
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	13,984	13,990
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,592	11,564
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,563	10,546
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,428	10,420
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,605	10,606
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	125,764	125,454
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	125,173	124,929
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,028	10,026
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	100,826	101,205
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,799	19,796
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	75,267	74,912
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	76,720	76,409
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,614	96,494
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	90,244	90,042
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	96,869	96,936
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,420	99,410
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	95,020	99,757
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	101,253	93,792
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	127,699	127,002
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,521	10,405
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	115,089	114,055
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,687	116,364
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	102,104	101,477
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	97,731	96,765
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	181,890	180,011
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	161,654	160,802
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,746	141,445
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 873,943	9 780,661
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	19,632	19,315
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	130,426	127,968
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 486,726	1 473,129
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	105,819	104,802
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,188	86,341
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	114,249	113,191
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	8 884,681	8 804,236
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,410	9,285
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,250	9,200

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société MEUBLATEX SA

Siège social : Route de Tunis 4011 Hammam Sousse

La société MEUBLATEX publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a eu lieu le 20 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Radhouen ZARROUK & Hechmi Bergaoui.**

Société Meublatex
SA au Capital de 50.000.000 DT
Route de Tunis, Hmada el Kébira
Hammam Sousse 4011 - Sousse

Bilan au 31 Décembre 2012
(exprimé en dinar tunisien)

Actifs	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
• Immobilisations incorporelles	IV.1	298 333	288 404
• Moins : amortissements	IV.1	<192 789>	<160 131>
• Immobilisations corporelles	IV.2	89 225 357	88 338 232
• Moins : amortissements	IV.2	<38 406 477>	<36 870 900>
• Immobilisations financières	IV.3	90 746 453	88 643 888
• Moins : Provisions	IV.3	<14 861 625>	<14 861 625>
Total des actifs immobilisés		126 809 253	125 377 869
• Autres actifs non courants	IV.4	757 375	751 645
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>127 566 627</u>	<u>126 129 514</u>
Actifs courants			
• Stocks	IV.5	8 001 048	10 069 024
• Clients et comptes rattachés	IV.6	10 344 173	11 817 190
• Moins : Provisions	IV.6	<1 365 555>	<1 317 406>
• Autres actifs courants	IV.7	5 882 368	4 840 068
• Placements et autres actifs financiers	IV.8	800 000	1 520 000
• Liquidités et équivalents de liquidité	IV.9	558 195	946 760
<u>Total des actifs courants</u>		<u>24 220 228</u>	<u>27 875 635</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>151 786 855</u>	<u>154 005 149</u>

Société Meublatex
SA au Capital de 50.000.000 DT
Route de Tunis, Hmada el Kébira
Hammam Sousse 4011 - Sousse

Bilan au 31 Décembre 2012
(exprimé en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Capitaux propres			
• Capital		50 000 000	50 000 000
• Réserves		2 466 303	2 549 548
• Autres capitaux propres		29 492 266	29 492 266
Capitaux propres avant résultat de la période	IV.10	81 958 569	82 041 814
• Résultat de l'exercice		369 062	916 755
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		<u>82 327 631</u>	<u>82 958 569</u>
Passifs non courants			
• Emprunts	IV.11	16 866 625	22 883 702
• Autes passifs non courants	IV.12	476 982	0
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>17 343 606</u>	<u>22 883 702</u>
Passifs courants			
• Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	27 136 459	29 123 303
• Autres passifs courants	IV.14	8 814 201	7 695 297
• Autres passifs financiers	IV.15	8 104 986	8 269 310
• Concours bancaires	IV.16	8 059 972	3 074 967
<u>Total des passifs courants</u>		<u>52 115 618</u>	<u>48 162 878</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>69 459 224</u>	<u>71 046 579</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>151 786 855</u>	<u>154 005 149</u>

Société Meublatex
SA au Capital de 50.000.000 DT
Route de Tunis, Hmada el Kébira
Hammam Sousse 4011 - Sousse

Etat de résultat
Pour la période allant du 01.01.2012 au 31.12.2012
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Produits d'exploitation			
● Revenus	V.1	56 005 238	57 579 809
● Autres produits d'exploitation	V.2	1 113 889	932 163
Total des produits d'exploitation		57 119 127	58 511 972
Charges d'exploitation			
● Achats de marchandises consommés	V.3	<39 868 677>	<41 203 621>
● Achats d'approvisionnements consommés	V.4	<1 947 745>	<2 093 866>
● Charges de personnel	V.5	<8 660 670>	<8 105 394>
● Dotations aux amortissements et provisions	V.6	<1 878 297>	<1 743 784>
● Autres charges d'exploitation	V.7	<3 262 601>	<3 212 821>
Total des charges d'exploitation		<55 617 989>	<56 359 485>
Résultat d'exploitation		<u>1 501 137</u>	<u>2 152 487</u>
● Charges financières nettes	V.8	<1 839 119>	<2 037 094>
● Revenus des placements	V.9	402 576	608 303
● Autres gains ordinaires	V.10	461 890	741 067
● Autres pertes ordinaires	V.11	<56 422>	<339 039>
Résultat des activités ordinaires avant i		<u>470 062</u>	<u>1 125 723</u>
● Impôt sur les sociétés	V.12	<101 000>	<208 968>
Résultat net de l'exercice		<u>369 062</u>	<u>916 755</u>

Société Meublatex
SA au Capital de 50.000.000 DT
Route de Tunis, Hmada el Kébira
Hammam Sousse 4011 - Sousse

Etat de flux de trésorerie
Pour la période allant du 01.01.2012 au 31.12.2012
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31.12.2012	31.12.2011*
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
● Encaissements reçus des clients		67 382 192	67 147 416
● Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	VI.1	<58 599 125>	<58 767 272>
● Encaissements recues des autres tiers		494 288	0
● Sommes versées aux autres tiers		<2 297 775>	<1 901 630>
● Intérêts payés	VI.2	<1 775 539>	<2 010 229>
● Intérêts reçus		4 772	116 094
● Impôts et taxes payés	VI.3	<3 046 249>	<2 724 696>
		<u>2 162 564</u>	<u>1 859 683</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
● Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp & Incorp.	VI.4	<1 545 967>	<3 178 700>
● Encaissements suite à la Cession d'Imm. Corp. & Incorp.	VI.5	68 100	0
● Décaissements pour Acqu. d'Imm. Financières	VI.6	<49 799>	<401 950>
● Encaissements suite à la Cession d'Imm. Financières	VI.7	0	16 718
		<u><1 527 666></u>	<u><3 563 931></u>
Flux de trésorerie affectés à l'investissement			
● Placement SICAV		0	100 000
● Produits de participations	VI.8	237 693	237 693
● Encaissements provenant des emprunts	VI.9	0	720 000
● Remboursement d'emprunts	VI.10	<6 246 424>	<4 653 494>
● Encaissements des emprunts à CT	VI.11	4 950 000	1 500 000
● Remboursements des emprunts à CT	VI.12	<4 950 000>	<1 500 000>
		<u><6 008 730></u>	<u><3 595 801></u>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité		263	<3 392>
Variation de trésorerie		<u><5 373 569></u>	<u><5 303 441></u>
Trésorerie au début de la période		<2 128 207>	3 175 233
Trésorerie à la clôture de la période	VI.13	<u><7 501 776></u>	<u><2 128 207></u>

* Retraitement pour assurer une comparabilité des informations financières

Notes relatives aux états financiers

I. Présentation de la société :

La société « MEUBLATEX » est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée en 1972. Son capital s'élève au 31 décembre 2012 à 50.000.000 DT divisé en 5.000.000 actions de valeur nominale de 10 DT chacune.

L'objet de la société est la commercialisation de meubles de tous genres : bois, métal, produits synthétiques.

Son siège social est établi au Route de Tunis, Hmada el Kébira – 4011 Hammam Sousse.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

II. Les faits significatifs de l'exercice :

L'exercice 2012 a été marqué par le début de paiement des obligations « Meublalex 2008 » suite à la fin des deux années de franchise dont elle a bénéficié.

III. Les Principes, Règles et Méthodes Comptables :

III.1 Unité monétaire :

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

III.2 Les immobilisations et Amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Immobilisations incorporelles	33%
- Constructions	5%
- Installations Techniques matériel et outillage	15%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Agencement, aménagement et installation	10%

III.3 Les emprunts :

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants.

La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.4 La valorisation des stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.
- Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition qui comporte les frais engagés par la société pour mettre ces stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.
- La valorisation de stocks est déterminée en utilisant la méthode autorisée de l'inventaire intermittent.

III.5 La comptabilisation des revenus :

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III.5 L'impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun.

IV. Notes sur le Bilan :

IV.1 Immobilisations incorporelles :

Le solde net des immobilisations incorporelles totalisent au 31 décembre 2012 un montant de 105.544 DT contre 128.273 DT au 31 décembre 2011. Ces comptes se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Concession de marque et licence	78 512	71 491
Logiciels	159 821	156 913
Fonds de commerce	60 000	60 000
Total des Immobilisations Incorporelles	<u>298 333</u>	<u>288 404</u>
Amortissement des Concession de marque et licence	<54 030>	<34 596>
Amortissement des Logiciels	<138 759>	<125 535>
Total des Amortissements	<u><192 789></u>	<u><160 131></u>
Immobilisations incorporelles nettes	<u>105 544</u>	<u>128 273</u>

IV.2 Immobilisations corporelles :

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2012 à 50.818.881 DT contre 51.467.332 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Terrains	30 503 287	30 493 802
Constructions	30 258 029	24 494 792
Matériel d'exploitation	248 388	223 384
Mobilier de transport	6 568 541	6 679 983
Mobilier et matériel de bureau	2 971 832	3 019 668
Agencements Aménagements et décorations	1 448 677	6 519 509
Constructions en cours	16 605 017	11 822 847
A A I en cours	405 928	4 848 854
Avances sur immobilisations	215 659	235 392
Total des Immobilisations Corporelles	<u>89 225 357</u>	<u>88 338 232</u>
Amort. des Agencements des terrains	<66 979>	<55 850>
Amort. des Constructions	<18 302 251>	<17 480 093>
Amort. du Matériel d'exploitation	<169 629>	<153 045>
Amort. du Matériel de transport	<6 230 830>	<6 221 562>
Amort. du Mobilier et matériel de bureau	<2 815 193>	<2 734 050>
Amort. Agencements Aménagements et décorations	<10 821 594>	<10 226 299>
Total des Amortissements	<u><38 406 477></u>	<u><36 870 900></u>
Immobilisations corporelles nettes	<u>50 818 881</u>	<u>51 467 332</u>

IV.3 Immobilisations financières :

Le solde net des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2012 à 75.884.828 DT contre 73.782.264 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Titres de participations groupe Hôtelier	69 445 466	69 445 466
Titres de participations groupe Industriel	18 854 744	16 754 744
Titres de participations hors groupe	2 343 319	2 343 319
Total Participation	<u>90 643 528</u>	<u>88 543 528</u>
Dépôt et cautionnement	102 925	100 360
Total des Immobilisations Financières	<u>90 746 453</u>	<u>88 643 888</u>
Provisions sur titres de participation	<14 861 625>	<14 861 625>
Total des Provisions	<u><14 861 625></u>	<u><14 861 625></u>
Immobilisations financières nettes	<u>75 884 828</u>	<u>73 782 264</u>

Les titres de participations au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Provision constituée	Participation nette
SIH el Mouradi	15 514 542	<4 784 255>	10 730 287
Trade and Retail	11 050 000	-	11 050 000
STTK Africa	10 197 401	<5 461 419>	4 735 983
STTK Hammam Bourguiba	9 204 900	<867 490>	8 337 411
Cap Mahdia	5 819 989	-	5 819 989
Mouradi Palace	5 758 532	-	5 758 532
STM el Mouradi	3 700 094	<2 216 196>	1 483 898
Bahamas El Menzeh	2 502 089	<945 970>	1 556 119
Mouradi Touzer	1 749 196	-	1 749 196
Skanes Beach	1 658 842	-	1 658 842
Palmarina	1 204 662	<259 702>	944 961
SEPT Molka	1 075 217	<326 593>	748 623
SEPS	10 000	-	10 000
Total Participations Groupe Hôtelier	<u>69 445 466</u>	<u><14 861 625></u>	<u>54 583 841</u>
Meublatex Industries	14 750 194	-	14 750 194
Panobois	1 784 549	-	1 784 549
La villa	2 200 000	-	2 200 000
Carrières et Bâtiments	90 000	-	90 000
GCI	20 000	-	20 000
Sté le Foyer	10 000	-	10 000
Total Participation Groupe Industriel	<u>18 854 744</u>	<u>-</u>	<u>18 854 744</u>
Total participation société du groupe	<u>88 300 209</u>	<u>14 861 625</u>	<u>103 161 834</u>
Amen Bank	2 265 319	-	2 265 319
Jeune Afrique	75 000	-	75 000
BTS	3 000	-	3 000
Total participation Hors groupe	<u>2 343 319</u>	<u>-</u>	<u>2 343 319</u>
Total	<u>90 643 528</u>	<u><14 861 625></u>	<u>75 781 903</u>

IV.4 Autres actifs non courants :

Le solde des autres actifs non courants s'élève à 757.375 DT au 31 décembre 2012 contre 751.645 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges à répartir	915 923	839 063
Résorption charges à reporter	<158 548>	<87 419>
Total des Autres actifs non courants	<u>757 375</u>	<u>751 645</u>

IV.5 Stocks :

Le solde des stocks s'élève à 8.001.048 DT au 31 décembre 2012 contre 10.069.024 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Matières consommables et pièces de rechanges	84 335	104 112
Marchandises	7 916 712	9 964 912
Total des Stocks	<u>8 001 048</u>	<u>10 069 024</u>

IV.6 Clients et comptes rattachés :

Le solde net des comptes clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2012 à 8.978.617 DT contre 10.499.784 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Clients ventes ordinaires	4 078 728	4 529 601
Clients ventes exportations	25 461	25 461
Clients effets à recevoir	3 943 788	4 922 227
Clients effets impayés	553 914	604 191
Clients chèques impayés	1 331 254	1 298 788
Clients douteux effets impayés	366 087	391 980
Clients douteux chèques impayés	44 941	44 941
Total des Clients	<u>10 344 173</u>	<u>11 817 190</u>
Provisions sur créances douteuses	<1 365 555>	<1 317 406>
Total des Provisions sur Clients	<u><1 365 555></u>	<u><1 317 406></u>
Créances nettes	<u>8 978 617</u>	<u>10 499 784</u>

IV.7 Autres actifs courants :

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2012 à 5.882.368 DT contre 4.840.068 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Fournisseurs avances sur commandes	2 350	32 220
Personnel avances et prêts	145 114	167 719
Etat TVA à reporter	44 954	24 079
Etat retenue à la source	7 161	5 982
Impôts différés	94 809	83 918
Comptes courants sociétés du groupe	4 092 870	2 714 636
Débiteurs divers	24 836	2 831
Charges constatés d'avance	92 467	92 299
Divers produits à recevoir	1 365 882	1 704 457
Associé opération sur capital	11 926	11 926
Total des Autres actifs courants	<u>5 882 368</u>	<u>4 840 068</u>

IV.8 Placements et Autres actifs financiers :

Le solde des autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2012 à 800.000 DT contre 1.520.000 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Échéance à moins d'un an sur Prêt	800 000	1 520 000
Total des Placements et autres actifs financiers	<u>800 000</u>	<u>1 520 000</u>

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2012 à 558.195 DT contre 946.760 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Valeurs à l'encaissement	57 617	93 167
Banques	247 109	683 514
Caisse	253 469	170 078
Total des Liquidités et équivalents de liquidités	<u>558 195</u>	<u>946 760</u>

IV.10 Capitaux propres :

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2012 à 82.327.631 DT contre 82.958.569 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

Capital social	50 000 000	50 000 000
Total du Capital Social	<u>50 000 000</u>	<u>50 000 000</u>
Réserves légales	2 414 035	2 368 197
Réserves extraordinaires	52 268	181 351
Total des Réserves	<u>2 466 303</u>	<u>2 549 548</u>
Réserves pour réinvestissements exonérés	14 969 853	14 969 853
Réserves de réévaluation	14 522 413	14 522 413
Total des Autres capitaux propres	<u>29 492 266</u>	<u>29 492 266</u>
Capitaux propres avant résultat	81 958 569	82 041 814
Résultat de la période	<u>369 062</u>	<u>916 755</u>
Capitaux propres avant affectation	<u>82 327 631</u>	<u>82 958 569</u>

IV.11 Emprunts :

Le solde des emprunts s'élève au 31 décembre 2012 à 16.866.625 DT contre 22.883.702 DT au 31 décembre 2011. Le détail des emprunts à long et à moyen terme se présente comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Emprunts Obligataires	6 000 000	8 000 000
Emprunts bancaires	10 866 625	14 883 702
Total des Emprunts	<u>16 866 625</u>	<u>22 883 702</u>

IV.12 Autres passifs non courants :

Le solde des autres passifs non courant s'élève au 31 décembre 2012 à 476.982 DT contre un solde nul au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Arrangement - Dettes fiscales à plus d'un an	476 982	0
Total des Emprunts	<u>476 982</u>	<u>0</u>

IV.13 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde des comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2012 à 27.136.459 DT contre 29.123.303 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Fournisseurs d'exploitation	1 551 852	3 087 448
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer	23 762 947	23 888 771
Fournisseurs d'immobilisation	1 115 359	1 648 778
Fournisseurs d'immobilisation effets à payer	479 362	233 701
Fournisseurs - factures non parvenues	226 939	264 605
Total des Fournisseurs	<u>27 136 459</u>	<u>29 123 303</u>

IV.14 Autres passifs courants :

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2012 à 8.814.201 DT contre 7.695.297 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Clients- avances sur commandes	4 159 088	4 455 934
Personnel et comptes rattachées	680 626	587 486
Etat - impôts et taxes	1 164 725	763 752
Arrangement - Dettes fiscales à moins d'un an	501 493	-
Comptes courants sociétés du groupe	48 998	48 266
Comptes courants administrateurs	1 578 984	1 066 192
C.N.S.S	663 751	747 205
Créditeurs divers	-	10 903
Produits constatés d'avance	16 536	15 558
Total des Autres passifs courants	<u>8 814 201</u>	<u>7 695 297</u>

IV.15 Autres passifs financiers :

Le solde des comptes des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2012 à 8.104.986 DT contre 8.269.310 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Échéances à moins d'un an sur emprunts	6 142 077	7 076 215
Emprunts échus et impayés	1 381 805	677 014
Intérêts courus	581 104	516 082
Total des Autres passifs financiers	<u>8 104 986</u>	<u>8 269 310</u>

IV.16 Concours bancaires :

Le solde des comptes de concours bancaires s'élève au 31 décembre 2012 à 8.059.972 DT contre 3.074.967 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Banques, établissements financiers	8 059 972	3 074 967
Total des Concours bancaires	<u>8 059 972</u>	<u>3 074 967</u>

V. Notes sur l'état de Résultat :

V.1 Les Revenus :

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2012 à 56.005.238 DT contre 57.579.809 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Ventes de marchandises à 18 %	54 784 255	56 053 594
Ventes à l'exportation	1 695	-
Ventes de marchandises en suspension de TVA	1 220 509	1 541 831
R.R.R accordés	<1 221>	<15 616>
Total des Revenus	<u>56 005 238</u>	<u>57 579 809</u>

V.2 Les Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2012 1.113.889 DT contre 932.163 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

Revenus des immeubles	441 947	59 098
Revenus des autres prêts	97 373	184.370
Intérêts sur crédits clients	569 542	674 319
Produits divers	5 027	14 377
Total des Autres produits d'exploitation	<u>1 113 889</u>	<u>932 163</u>

V.3 Achats de marchandises consommés :

Les achats de marchandises consommés s'élèvent au 31 décembre 2012 à 39.868.677 DT contre 41.417.458 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Achats de marchandises	37 820 477	41 906 472
Variation de stocks	2 048 200	<702 851>
Total des Achats de marchandises consommés	<u>39 868 677</u>	<u>41 417 458</u>

V.4 Achats d'approvisionnements et matières premières :

Les achats d'approvisionnements et matières premières s'élèvent au 31 décembre 2012 à 1.947.745 DT contre 2.093.886 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Achats stockés des approvisionnements	1 348 351	1 536 554
Achats non stockés des matériels et fourniture.	582 116	575 325
Variation de stocks	17 277	<18 013>
Total des Achats d'approvisionnements consommés	<u>1 947 745</u>	<u>2 093 866</u>

V.5 Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2012 à 8.660.670 DT contre 8.105.394 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Salaires et compléments de salaires	6 786 607	6 499 518
Indemnités représentant des frais MIT	50 800	62 028
Charges connexes aux salaires	547 720	362 067
Cotisations sociales légales	1 275 410	1 180 865
Autres charges de personnel	133	916
Total des Charges de personnel	<u>8 660 670</u>	<u>8 105 394</u>

V.6 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2012 à 1.878.297 DT contre 1.743.784 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Amort. des Imm.Incorp.	32 658	23 956
Amort. des Imm.Corp.	1 740 617	1 632 937
Résorption charges à reporter	56 872	56 872
Provisions clients douteux	48 150	30 018
Total des Dotation aux Amort. & Prov.	<u>1 878 297</u>	<u>1 743 784</u>

V.7 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2012 à 3.262.601 DT contre 3.212.821 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Services extérieurs	1 166 281	1 152 181
Autres services extérieurs	1 641 994	1 564 515
Subvention et dons	12 983	32 013
Impôts et taxes	441 343	464 111
Total des Autres charges d'exploitation	<u>3 262 601</u>	<u>3 212 821</u>

V.8 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2012 à 1.839.119 DT contre 2.037.094 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts des emprunts	1 505 569	1 938 323
Intérêts sur comptes courants	279 924	77 251
Intérêts sur opérations de financements	36 933	6 289
Escomptes accordés	13 840	10 813
Pertes de change	2 852	4 419
Total des Charges financières nettes	<u>1 839 119</u>	<u>2 037 094</u>

V.9 Revenus des placements :

Les revenus des placements se sont élevés au 31 décembre 2012 à 402.576 DT contre 608.303 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Produits des participations	237 693	447 071
Intérêts des comptes courants	164 840	161 057
Revenus des valeurs mobilières	42	175
Total des Revenus des placements	<u>402 576</u>	<u>608 303</u>

V.10 Autres gains ordinaires :

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2012 à 461.890 DT contre 741.067 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Produits divers d'exploitation	393 527	6 239
Transferts de charges	-	729 571
Gain de change	598	5 167
Total des Autres gains ordinaires	<u>461 890</u>	<u>741 067</u>

V.11 Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2012 à 56.422 DT contre 339.039 DT au 31 décembre 2011.

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Autres charges liées à une modification comptable	31 384	6 337
Pertes sur créances irrécouvrables	318	912
Amendes	23 619	1 284
Charges divers ordinaires liées à une modification comptable	-	500
Impôts et taxes liées à une modification comptable	-	6 489
Charges de personnels liés à une modification comptable	1 012	14 327
Achats liés à une modification comptable	90	491
Pertes extraordinaires	-	308 700
Total des Autres pertes ordinaires	<u>56 422</u>	<u>339 039</u>

V.12 Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés s'élève au 31 décembre 2012 à 101.000 DT contre 208.968 DT au 31 décembre 2011.

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Impôt sur les sociétés	101 000	208 968
Total des Impôt sur les sociétés	<u>101 000</u>	<u>208 968</u>

VI. Notes sur l'état des flux de trésorerie :

VI.1 Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels:

Les sommes versées aux fournisseurs et aux personnels se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Sommes Versées aux Fournisseurs	<52 877 813>	<53 401 369>
Sommes Versées aux personnels	<5 721 312>	<5 365 903>

VI.2 Intérêts payés :

Les intérêts payés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
BANQUE DE L'HABITAT	<107 124>	<198 191>
BANQUE DE TUNISIE	<71 613>	<145 008>
B I A T	<108 573>	<120 805>
AMEN BANK	<257 824>	<353 268>
B N A	<56 857>	<80 055>
EMPRUNT OBLIGATAIRE	<540 000>	<540 000>
BTL	<30 881>	<63 748>
STB AKOUDA	<123 789>	<158 525>
ATB	<50 996>	<83 009>
BTK	<42 973>	<55 446>
BTE	<147 683>	<150 724>
Intérêts des emprunts	<1 538 313>	<1 948 780>
Autres intérêts	<237 226>	<61 449>
Total des autres intérêts	<237 226>	<61 449>
Intérêts payés	<1 775 539>	<2 010 229>

VI.3 Impôts et taxes payés:

Les impôts et taxes se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Acomptes provisionnels	<3 797>	<12 721>
Autres impôts et taxes	<3 042 453>	<2 711 975>

VI.4 Décaissements pour acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles :

Les décaissements pour acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Marque et Brevet	<19 533>	<31 340>
Logiciels	<21 237>	-
Terrains	<150 749>	<252 564>
Construction	<234 215>	<31 034>
Matériel et Outillage	<45 918>	<75 852>
Matériel de transport	<94 060>	<190 683>
A-A-I	<494 367>	<274 969>
Equipements de bureaux	<102 597>	<123 745>
Construction en cours	<66 716>	<748 567>
A-A-I encours	<180 830>	<1 404 968>
Avances sur commandes	-	<27 646>
Charges à répartir	<135 744>	<17 331>

VI.5 Encaissements suite à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles:

Les encaissements suite à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Ventes de matériels de transports	68 100	-

VI.6 Les décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières :

Les décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>
Décaissements pour acquisitions des actions	<15 384>
Cautionnements	<34 415>

Au cours de l'année 2012, la MEUBLATEX a procédé à la souscription et la libération de titres « LA VILLA » pour un montant de 15.384 DT.

VI.7 Encaissements suite à la Cession d'immobilisations. Financières:

Les encaissements suite à la Cession d'immobilisations financières se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôts et Cautionnements	0	16 718

VI.8 Les encaissements provenant des produits de participations :

Les encaissements provenant des produits de participations se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Produits de participations	237 693	237 693

Au cours de l'année 2012, la société MEUBLATEX a encaissé des dividendes auprès de la société AMEN BANQUE pour un montant de 237.693 DT.

VI.9 Encaissements provenant des emprunts:

Les encaissements provenant des emprunts se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Emprunt auprès de société du groupe	-	720 000

VI.10 Remboursement d'emprunts:

Les remboursements d'emprunts se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
AMEN BANK	<1 255 099>	<880 755>
STB	<400 000>	-
ATB	<232 394>	<274 648>
BANQUE DE L'HABITAT	<216 572>	<860 732>
BANQUE DE TUNISIE	<600 000>	<600 000>
B I A T	<361 874>	<270 699>
B N A	<250 000>	<299 997>
BTK	<166 664>	<166 664>
BTL	<450 000>	<500 000>
BTE	<313 820>	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE	<2 000 000>	-
Remboursement des emprunts bancaires	<u><6 246 424></u>	<u><3 853 494></u>
Remboursement des emprunts du groupe	-	<800 000>
Total remboursement des emprunts	<u><6 246 424></u>	<u><4 653 494></u>

VI.11 Les encaissements de moyens de financement à court terme :

Les encaissements de moyens de financement à court terme se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Encaissements des billets de trésorerie	4 950 000	1 500 000

VI.12 – Les décaissements de moyens de financement à court terme :

Les décaissements de moyens de financement à court terme se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Décaissement des billets de trésorerie	<4 950 000>	<1 500 000>

VI.13 – Trésorerie à la clôture de la période :

La composition de la trésorerie à la clôture de la période se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Chèques en caisse & effets remis à l'escompte	57 617	93 167
Attijari Bank TAKSIT	12 652	12 145
UIB Hm Sousse	10 364	49 994
TQB	4 964	4 954
Amen Bank Tunis I	4 072	22 319
Amen Bank ElManar	21 280	23 563
Amen Bank Lafayette	8 352	45 982
B I A T Crédit Ménage	12 864	12 762
Amen Bank Ariana	108 242	116 209
C C P	45 523	145 681
Caisse	253 469	170 078
BANQUE HABITAT HM SOUSSE	2 128	2 222
AMEN BANK DEVISE DOLLARS	38	37
AMEN BANK DEVISE EURO	4 089	4 918
ATB SOUSSE	-	119 715
BTL	2	11 510
STB Akouda	-	61 506
B T E	12 540	49 999
Total des liquidités et équivalents de liquidités	<u>558 195</u>	<u>946 760</u>
	-	-
Amen Bank Sousse 1	<1 524 910>	<939 415>
Amen Bank Sousse 2	<275 397>	<100 049>
BTK	<245 900>	<257 830>
BH SOUSSE	<705 302>	<273 672>
ATTIJARI BANK	<728 827>	<158 752>
ATB SOUSSE	<492 942>	-
STB Akouda	<167 651>	-
UBCI KHEZAMA	<4 072>	<4 963>
BT Sousse	<1 192 415>	<549 772>
B N A Hm Sousse	<1 691 844>	<291 839>
BIAT Sousse	<970 692>	<438 656>
BIAT K.Seghira	<60 020>	<60 020>
Total des Concours bancaires	<u><8 059 972></u>	<u><3 074 967></u>
Trésorerie à la clôture de la période	<u><7 501 776></u>	<u><2 128 207></u>

VII. Informations sur les parties liées :

VII.1 Ventes –clients :

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année 2012 avec les sociétés du groupe totalise un montant de 99.566 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>
Hôtel AFRICA	37 340
Hôtel EL MOURADI JERBA MENZEL	35 771
Société LA VILLA	9 047
Société VOYAGES & LOISIRS EN TUNISIE	8 202
Hôtel EL MOURADI PALACE	6 429
Hôtel EL MOURADI PALM MARINA	2 777

VII.2 Achats - fournisseurs :

Les achats réalisés avec les sociétés du groupe au cours de l'année 2012 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>
Meublatex Industries	37 655 037
Tissage	2 122 886
Panobois	5 431

VII.3 Titres de participations :

Courant l'année 2012, la société MEUBLATEX a souscrit dans le capital de la société LA VILLA pour un montant de 2.100.000 DT.

VIII. Engagements hors bilan

VIII.1- Engagements donnés relatifs aux emprunts :

Banque	Emprunteur	Montant	Nature de crédit
B.N.A	LES METIERS	2 064 000	Crédit de Gestion
B.N.A	B.N.P	3 000 000	Emprunt Obligataire
B.N.A	B.N.P	1 205 000	Crédit de Gestion
B.N.A	Tissage	520 000	Crédit de Gestion
B.N.A	MEUBLATEX	1 000 000	Emprunt Obligataire
B.N.A	MEUBLATEX	2 000 000	Crédit à moyen terme
B.N.A	FRIGOLINE	1 900 000	Crédit de Gestion
B.N.A	EL MOURADI POUR LE COMMERCE	1 800 000	Crédit de Gestion
B.N.A	CARRIERES ET BATIMENTS	69 000	Crédit à moyen terme
B.I.A.T	Tissage	1 200 000	Crédit à moyen terme
B.I.A.T	B.N.P	530 000	Crédit de Gestion
B.I.A.T	B.N.P	63 000	Crédit de Gestion
B.I.A.T	MEUBLATEX	450 000	Crédit de Gestion
B.I.A.T	MEUBLATEX	2 000 000	Emprunt Obligataire
B.I.A.T	MEUBLATEX	2 000 000	Crédit à moyen terme
ATTIJARI BANK	MEUBLATEX	2 000 000	Emprunt Obligataire
ATTIJARI BANK	Tissage	1 200 000	Crédit à moyen terme
B.T	MEUBLATEX	3 000 000	Crédit à moyen terme
B.T	MEUBLATEX	675 000	Crédit de Gestion
B.T	MEUBLATEX IND	1 050 000	Crédit de Gestion
B.T	LES METIERS	2 000 000	Crédit à moyen terme
B.T	B.N.P	468 265	Crédit à moyen terme
BH	MEUBLATEX	3 000 000	Crédit à moyen terme
BH	MEUBLATEX	1 500 000	Crédit à moyen terme
BH	MEUBLATEX	950 000	Crédit à moyen terme
BH	MEUBLATEX	1 500 000	Emprunt Obligataire
BH	MEUBLATEX	450 000	Crédit de Gestion
BH	SITT AFRICA	3 500 000	Crédit de Gestion
AB	MEUBLATEX	3 000 000	Crédit à moyen terme
AB	MEUBLATEX	3 000 000	Crédit à moyen terme
AB	MEUBLATEX	900 000	Crédit à moyen terme
AB	MEUBLATEX	675 000	Crédit de Gestion
ATB	LES METIERS	1 940 000	Crédit de Gestion
ATB	B.N.P	480 000	Crédit de Gestion
ATB	B.N.P	690 000	Crédit de Gestion
STB	MEUBLATEX	1 500 000	Emprunt Obligataire
STB	MEUBLATEX	1 500 000	Crédit à moyen terme
STB	MEUBLATEX	150 000	Crédit de Gestion
STB	MEUBLATEX	2 400 000	Crédit à moyen terme
BTL	MEUBLATEX	1 000 000	Emprunt Obligataire

BTL	LES METIERS	1 000 000	Escompte commercial
BTE	MEUBLATEX	1 000 000	Emprunt Obligataire
BTE	MEUBLATEX	3 000 000	Crédit à moyen terme
BTK	MEUBLATEX	1 000 000	Crédit à moyen terme
Total		64 329 265	

VIII.2- Engagements reçus:

Banque	Emprunteur	Montant du crédit	Nature du crédit	Garanties constituées
B.N.A	MEUBLATEX	370.000	CG	Caution solidaire de la société LES METIERS
ATB	MEUBLATEX	300.000	CG	Caution solidaire de MX INDUSTRIES (Les Métiers)
BT	MEUBLATEX	320 000	CG	Caution solidaire de la société LES METIERS
STB	MEUBLATEX	150.000	CG	Caution solidaire de MX INDUSTRIES (Les Métiers)
BTL	MEUBLATEX	1.100.000	CG	- Caution solidaire de la société LES METIERS
BTE	MEUBLATEX	1.000.000	EO	- Caution solidaire de la SIH EL MOURADI

VIII.3- Engagements donnés: Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés et non échus au 31 décembre 2012 est de l'ordre de 406.366 DT.

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Sousse, le 03 juin 2013

Messieurs les actionnaires de la Société Meublutex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société MEUBLATEX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société MEUBLATEX, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 82.327.631 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 369.062 DT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre direction. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion avec réserves

1. Les immobilisations corporelles de la société n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique à la date de clôture de l'exercice. Cette situation, contraire aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 relative au système comptable des entreprises, ne nous permet pas de nous assurer de la réalité de la valeur des immobilisations s'élevant au 31 décembre 2012 à 89.225.357 DT.
2. En outre, certaines immobilisations corporelles (terrains et constructions), n'ont pas été évaluées au coût historique mais ont fait l'objet d'une réévaluation libre engendrant une plus-value de 14.522.413 DT constatée au compte « réserve spéciale de réévaluation ».
3. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 font apparaître des clients et comptes rattachés totalisant 10.344.173 DT. L'examen du poste clients et comptes rattachés nous a permis de relever que les créances douteuses totalisent 2.724.521 dinars. Les provisions constatées par la société au 31 décembre 2012 s'élèvent à 1.365.555 DT, d'où le risque d'impayés non provisionnés de 1.358.966 DT.
4. Les immobilisations financières de la Société « MEUBLATEX », qui s'élèvent au 31 décembre 2012 à 90.746.453 DT représentent essentiellement des participations dans des sociétés du groupe. Ces participations n'ont pas fait l'objet d'une évaluation à la valeur d'usage à la date de clôture des comptes. En se basant sur les valeurs intrinsèques des actions des sociétés du groupe estimées au 31 décembre 2010, les titres de participation de la société MEUBLATEX font ressortir une moins-value de 22.748.880 DT. Les provisions constatées par la société au 31 décembre 2012 s'élèvent à 14.861.625 DT, d'où une insuffisance de provisions pour dépréciation des titres de participation de 7.887.255 dinars.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de l'incidence des situations décrites aux paragraphes précédents, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la société « MEUBLATEX.SA » au 31 Décembre 2012, ainsi que du résultat de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable tunisien.

Paragraphe d'observation

La situation financière de la société « MEUBLATEX » s'est détériorée, une régularisation s'impose.

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous attirons votre attention sur les points suivant :

- Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous vous informons que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société « MEUBLATEX.SA » n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

- La société n'a pas encore nommé les membres du comité permanent d'audit conformément aux dispositions de l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.

-Par ailleurs et conformément à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2012.

A l'exception des situations décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les états financiers annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Les commissaires aux comptes

Cabinet Radhouen ZARROUK

Cabinet Hechmi Bergaoui

Radhouen Zarrouk

Hechmi Bargaoui

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Sousse, le 03 juin 2013

Messieurs les actionnaires de la Société Meublutex

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A-Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération visées aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

B-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. La société « MEUBLATEX » a constaté des produits relatifs au loyer du local loué pour la société « MEUBLATEX INDUSTRIE » pour un montant de 24.000 DT ;
2. La société « MEUBLATEX » a constaté des produits relatifs au loyer du magasin sis à AIN ZAGHOUEEN pour la société « La Villa » pour un montant de 450.000 DT TTC;
3. Un prêt de 2.400.000 DT accordé le 01 septembre 2010 à la société Meublutex Industries avec un taux d'intérêt de 8%, remboursable sur 28 mois à partir du 30 septembre 2010 ;
4. Un prêt de 800.000 DT accordé le 30 juin 2011 à la société « Hôtelière El Kantaoui Hôtel Palm Marina » avec un taux d'intérêt de 8% l'an, remboursable le 25 décembre 2011. Ce prêt n'est pas encore remboursé ;
5. Les opérations financières en compte courant administrateur se présente comme suit :

Compte courant actionnaires	2 011	Mouvements débiteurs	Mouvements créditeurs	2 012
Actionnaires	<1 066 192>	541 252	<1 054 043>	<1 578 984>

6. Les comptes courants des sociétés du groupe (passif) accusent, au 31 décembre 2012, un solde créditeur de 48.998 DT contre un solde de même signe de 48.266 DT au 31 décembre 2011. Ces soldes se détaillent comme suit :

Sociétés	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Meublatex Industries	-	21 125
Palmarina	44 549	22 535
SITT AFRICA	4 449	4 606
Total	<u>48 998</u>	<u>48 266</u>

7. Le solde des comptes courants ouverts aux noms des sociétés du groupe (actif) s'élève au 31 décembre 2012 à 4.092.870 DT contre 2.714.636 DT au 31 décembre 2011. Ce montant correspond au solde des avances faites par la société « Meublatex SA » :

Sociétés	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
BUANDERIE CENTRALE	504	463
CAP MEHDIA	262	262
CAR & BATIMENTS	2 296 421	1 201 110
CLUB KANT.	5 316	7 429
MOURADI DOUZ	788	788
S.I.H ELMOURADI	4 513	4 513
LE FOYER	765 302	705 478
FRIGOLINE	35	0
MOURADI GAMMART	5 466	5 466
G.C.I	7 019	6 479
MOURADI H-BOURGUIBA	871	544
MOURADI HAMMAMET	1 920	1 920
DJERBA MENZEL	2 652	2 535
SOCIETE LA VILLA	456 306	0
MOURADI MAHDIA	2 511	2 452
MOURADI BEACH	457	457
MOURADI MENZEH	124	124
S.M.C	33 824	26 279
MX INDUSTRIES	51 417	0
MOURADI.PALACE	5 250	5 250
PANOBOIS	38 387	9 701
SELIMA	71 298	65 635
SEPS	425	425
SKANES	1 434	1 302
STTK	759	759
TISSAGE	21 960	434 208
MOURADI TOZEUR	1 057	1 057
TRADE	0	482
STE VLT	6 827	6 827
Total	<u>3 783 105</u>	<u>2 491 945</u>
Effets à recevoir sociétés de groupe	309 765	222 690
Total	<u>4 092 870</u>	<u>2 714 636</u>

C- Rémunération des dirigeants :

Les obligations et engagements de la société « MEUBLATEX SA » envers ses dirigeants, tels que visés à l'article 200 – II – 5 du code des sociétés commerciales, se présentent comme suit :

- La rémunération annuelle brute du Président Directeur Général est fixée à 43.917 DT.
- La rémunération annuelle brute du Directeur Général Adjoint est fixée à 48.218 DT.

D- Cautions données au profit des sociétés du groupe :

La société s'est engagée vis-à-vis de plusieurs banques sous forme de caution solidaires, en garantie des crédits bancaires accordés à des sociétés appartenant au groupe :

Meublatex Industries	8 054 000
Panobois	6 436 265
Tissage Meublatex	2 920 000
SITT Africa	3 500 000
Frigoline	1 900 000
SMC	1 800 000
Carrières et Bâtiments	69 000
Total	<u>24 679 265</u>

Par ailleurs, lors de nos investigations, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Les commissaires aux comptes

Cabinet Radhouen ZARROUK

Cabinet Hechmi Bargaoui

Radhouen Zarrouk

Hechmi Bergaoui

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « BEST LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Best Lease ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Best Lease » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Best Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Mettre à jour le manuel de procédures et ce, par l'élaboration d'un manuel d'audit interne, la mise à jour des traitements comptables inhérents à l'activité de leasing et la séparation des tâches incompatibles au niveau des agences ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Best Lease »(*), détenant actuellement 94,77% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « BEST LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/06/2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Best Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 30 000 000 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 20 000 000 actions anciennes et de 10 000 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 33,33% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Le Conseil a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Best Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de 2,100 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 16/03/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » tenue le 19/04/2013 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19/04/2013 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Best Lease » d'un montant de 10MD pour le porter à 30MD et ce par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché principal de la Bourse de Tunis.

(*)Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation en vue de son introduction en bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 19/04/2013, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 09/07/2013 a décidé de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à 2,100D (soit 1D de nominal et 1,100D de prime d'émission) avec une jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2013.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » réunie le 19/04/2013 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'opération d'introduction des actions Best Lease à la cote de la bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 10 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant 33,33% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme** de 4 000 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
 - Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs avertis locaux(*) agissant pour compte propre de 6 000 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.
- Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

(*) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales ;
- La Caisse de Dépôts et de Consignations ;
- Les établissements de crédit ;
- Les sociétés d'investissement ;
- Les Organismes des Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- Les compagnies d'assurance et de réassurance ;
- Les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes ;
 - ✓ Total du bilan supérieur à 20MD ;
 - ✓ Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieures à 40MD.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Best Lease

Siège social : 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle Ville 1002 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 14/04/1999

Capital social : 20 000 000 dinars, divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole et ou services. La société peut également réaliser toute opération financière, industrielle ou commerciale ou projet en relation directe ou indirecte avec le leasing.

Aussi, la société peut prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport ou achat de titres et droits sociaux, constituer de nouvelles sociétés ou toute autre manière conformément à la réglementation en vigueur.

Généralement, la société peut effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus cité.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/08/2013** au **27/09/2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **28/08/2013**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis et dans tous les cas au plus tard le **27/09/2013**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance en dividende à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action « Best Lease », tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 2,100D.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Best Lease » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions « Best Lease » dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de la BNA Capitaux au comptant au moment de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Best Lease » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Best Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 32000788115002926116 ouvert auprès d'Al Baraka Bank conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 10 000 000 actions, soit 33,33% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions Best Lease à émettre en numéraire seront offertes et réparties en 3 catégories :

Catégorie A :

1,25% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel de la société « Best Lease ».

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories.

La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

Catégorie B :

60% des actions offertes, soit 2 400 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels, soit 0,5% du capital après augmentation, et 1 500 000 actions pour les institutionnels, soit 5% du capital après augmentation.

Catégorie C :

38,75% des actions offertes, soit 1 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 150 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 1 500 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront réparties en trois (3) catégories :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant en DT
<u>Catégorie A :</u>			
Demandes réservées au personnel de la société « Best Lease »	1,25%	50 000	105 000
<u>Catégorie B :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels et 1 500 000 actions pour les institutionnels	60%	2 400 000	5 040 000
<u>Catégorie C :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions	38,75%	1 550 000	3 255 000
Total	100%	4 000 000	8 400 000

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Pour la catégorie C : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB.

La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), 6 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre et désirant acquérir au maximum :

- 1 500 000 actions, représentant 5% du capital après augmentation pour les institutionnels ;
- 150 000 actions, représentant 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 07/08/2013 aux actions anciennes de la société « Best Lease », le code ISIN TN0007580012.

La société « Best Lease » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que :

«Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de « Best Lease », sera établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les actionnaires de « Best Lease » : Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank portant sur 1 000 000 d'actions et 1 000 000D.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Best Lease, 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville – 1002 Tunis, de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sise Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.bnacapitaux.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de Best Lease arrêtés au 30 juin 2013 seront publiés au bulletin officiel du CMF.